

Envoi au contrôle de légalité le :  
13 octobre 2022  
Affichage le :  
18 octobre 2022  
Publication le :  
18 octobre 2022



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### RÉGIE CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE ACTUALISATION TARIFICATION SPECTACLES, VISITES ET ANIMATIONS DU 1ER JANVIER AU 31 MAI 2023

Vu l'arrêté constitutif et les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte au Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Château d'Hardelot dont la dernière en date du 8 septembre 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2<sup>o</sup>),

#### **Le Président du Conseil départemental,**

Considérant la nécessité d'actualiser la liste et les tarifs des spectacles, visites et animations proposés au Centre Culturel de l'Entente Cordiale pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2023.

#### **DÉCIDE :**

**Article 1** : Il est décidé de fixer comme suit les tarifs pour les spectacles, visites et animations se déroulant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mai 2023 au sein du Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot à Condette :

## I – TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

### IA : Tarification des spectacles au théâtre élisabéthain

Dates	Spectacles	Tarif achat sur place / spectacle = Plein tarif sur place cat. 1	Tarif achat sur internet / spectacle = Plein tarif Web cat. 1	Tarif réduit Niveau 1 <sup>A</sup> + visibilité réduite niveau 1 <sup>B</sup> / spectacle = tarif réduit cat. 1	Visibilité réduite Niveau 2 <sup>2</sup> / spectacle = Cat. visibilité réduite	Gratuité <sup>3</sup> / spectacle	Tarif promotionnel <sup>4</sup> / spectacle	Type de public
HAUTS DE FRANCE EN SCENE <i>Du 8 au 9 février 2023</i>	. LUNAR et SEGO LEN * . Du Silence à l'Explosion *	6€	6€	4€	4€	0€	4€	Tout public
Singulis Molière-matériau(x) <i>Le 18 février 2023</i>	. Singulis Molière-matériau(x)	12 €	10 €	5 €	3 €	0 €	5 €	Tout public
BRITISH JAZZ <i>Du 11 au 25 mars 2023</i>	. Natalie Williams . Sara Dowling . Stacey Kent	12 €	10 €	5 €	3 €	0 €	5 €	Tout public
MOIS DE LA TERRE <i>Du 14 au 22 avril 2023</i>	. Moving Earths . Inside . Viral . Léonard de Vinci et la Nature	12 €	10 €	5 €	3 €	0 €	5 €	Tout public
SHAKESPEARE NIGHTS <i>Du 6 mai au 20 mai 2023</i>	.Les deux gentilshommes de Vérone .One Shot Shakespeare	12 €	10 €	5 €	3 €	0 €	5 €	Tout public
	.La comédie des erreurs .Un conte d'hiver	5 €	5 €	3 €	3 €	0 €	3 €	
	.Hamlet	<i>Placement libre.</i> Tarif achat sur place : 12 € - Tarif achat sur internet : 10€ Tarif réduit 5€ 1 <sup>A</sup>						

\*Pour ces événements « LUNAR et SEGO LEN » et « Du Silence à l'Explosion » - Association Festival Hauts de France en Scène, un reversement des recettes sera effectué selon le contrat de co-réalisation.

<sup>1A</sup> pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois).

<sup>1B</sup> Visibilité réduite niveau 1 :

F 39-40  
 G 31-29-19-17-5-20-30-32  
 H 53-51-49-47-13-46-48-50-52-54  
 I 37-23-15-16-26-40  
 J 43-41-39-35-33-31-29-5-30-32-34-36-40-42-44  
 K 43-41-39-35-33-31-29-27-23-21-19-17-15-16-18-20-22-28-30-32-34-36-42-44

<sup>2</sup> Visibilité réduite de niveau 2 :

F 49-47-45-43-41-29-22-30-42-48-46-48-50  
 G 47-45-43-41-39-37-35-21-7-6-8-18-22-34-36-38-40-42-44-46-48  
 H 37-25-5-8-26-38  
 I 41-39-27-25-7-5-6-8-28-30-42  
 J 55-53-51-49-47-37-13-14-26-38-46-48-50-52-54  
 K 37-25-7-5-6-8-24-26-38-40

<sup>3</sup> appliquée pour les groupes constitués par les services du département du Pas-de-Calais dans le cadre de projets, partenariats (partenaires, public de la solidarité, centre de loisirs, accompagnateurs, intervenants).

<sup>4</sup> Tarif promotionnel sur une période déterminée pour un spectacle choisi par l'organisateur

### **I B : Tarifs Pass :**

<b>Pass 3 spectacles</b> <b>« MOIS DE LA TERRE »</b> . Moving Earths . Inside . Viral	<b>25,00€</b> soit 8,33€ par billet
---	--

<b>Pass 6 spectacles</b> <b>"Shakespeare Nights"</b>	<b>30,00€</b> soit 5,00€ par billet
---	--

### **I C : Tarification des spectacles hors théâtre Elisabéthain**

Plein tarif : 5 € - tarif réduit 3€ \*

- Walk With Will

*\*pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois).*

### **ID : Invitation**

- Dans le cas où un jeu concours interne se mettrait en place ultérieurement, les places remportées seront identifiées en tant qu'invitations (nombre à déterminer en fonction des places disponibles).
- Dans le cas où un jeu concours avec le public se mettrait en place, les places remportées seront identifiées en tant qu'invitations (nombre à déterminer en fonction des places disponibles).
- Le protocole (élus, directeurs ou leurs représentants), les journalistes, les professionnels du spectacle et de la culture et les agents du CCEC-Château d'Hardelot seront également identifiés en tant qu'invités (dans la limite des places disponibles).
- Quota artiste (il sera mis à disposition un quota d'invitations négocié avec les artistes cocontractants).
- Pour les personnalités qualifiées (titulaires de la carte de presse).
- Public dans le cadre des actions culturelles

*NB : Gratuité pour les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens) et leurs accompagnateurs pour les spectacles.*

## **II : TARIFICATION POUR LES ANIMATIONS**

- Atelier enfant (CHILDREN'S CORNER) : 2 € (tarif pour 1 enfant + 1 accompagnant adulte gratuit)
- Atelier : 2 € - Gratuit\*

*\*pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)*

## **III – TARIFICATION POUR LES VISITES**

### **III A : Tarifs individuels**

- Visite libre du château : 3€
- Visite libre de l'exposition temporaire : 3€\*
- Visite guidée du château : 5€
- Visite guidée thématique : 5€
- Visite guidée de l'exposition temporaire : 5€

### **III B : Gratuité pour les visites individuelles**

Gratuité pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants

de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois), les personnes en situation de handicap et un accompagnateur sur présentation d'un justificatif (carte d'invalidité, de priorité, de stationnement réservé, carte mobilité inclusion, attestation de bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité ou de l'allocation personnalisée d'autonomie, ou de la prestation de compensation du handicap), les personnes titulaires de la carte d'invalidité délivrée à partir d'un taux de 25% par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et un accompagnateur, le premier dimanche de chaque mois, lors de la nuit des musées, des journées du patrimoine, des rendez-vous aux jardins, des journées nationales créées à l'initiative de l'Etat, sur décision du Directeur affichée sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gènes et établissant les créneaux de gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible pour cause de travaux ou restrictions d'usage.

*\* La gratuité de la visite libre de l'exposition temporaire pourra être décidée au titre d'une action destinée à promouvoir l'exposition auprès du public, sur décision du Directeur affichée sur le site précisant les dates de cette promotion.*

### **III C : Tarifs de groupe**

Un groupe se compose de 18 personnes maximum + accompagnateurs

- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) : 45 €
- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) incluant un atelier pédagogique: 65 €
- . Visite guidée de groupe (2 espaces, exemple château + exposition) : 65 €
- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple : château ou exposition) incluant un goûter : 135 €

Gratuité pour les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens), et leurs accompagnateurs pour la visite du château et de l'exposition.

### **III D : Invitation**

Sur présentation d'une invitation dans le cadre d'un jeu concours ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure (journalistes, les professionnels du spectacle et de la culture, etc...), les partenaires, le protocole (élus, directeurs ou leurs représentants), les membres du Conseil International des Musées (carte ICOM) ou des Monuments et sites (carte ICOMOS), conservateurs des musées français ou étrangers titulaires d'une carte professionnelle, membres du Conseil d'Administration de l'Association « les amis du Château », les agents du CCEC-Château d'Hardelot, personnes qualifiées destinées à promouvoir le site (Office de Tourisme, guide conférencier...).

### **Article 2 :**

Les recettes seront imputées sur une ou des régies ouvertes au sein de la collectivité.

**Article 3 :**

La présente décision entre en vigueur dès l'observation des formalités relatives à la transmission au contrôle de légalité et à la publicité de l'acte. Elle entraîne l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification de la régie du Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

Arras, le 13 octobre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST  
Directrice des finances